



## Besoin d'aide sur la non signature de mon état des lieux

Par **Mayo987**, le 12/06/2023 à 10:08

Bonjour

Je suis complètement perdu je m'explique j'habitais un logement pendant 3 ans bail qui aller du 14 Mars 2020 au 14 Mars 2023.

De base nous devions faire la remise des clefs le Samedi 1er Avril donc nous nous sommes organiser pour gérer le déménagement et le nettoyage ect avant le 1 Avril mais Mr a avancer la date donc nous avons accepter. Sans avoir trop le choix,je vous l'accorde.

Donc nous voilà pour la remise des clefs et l'état des lieux le samedi 25 Mars 2023 mais Mr (le propriétaire) a voulu que nous fassions intervenir une société de ménage c'est ce que nous avons fait pour avoir la paix ainsi que un agent d'entretien pour la chaudière pour ne pas avoir d'ennuis.

Mais du coup se jour là nous avons rien signé donc officiellement nous sommes pas sortis des lieux et nous avons casser une baie vitrée celui ci refuse de prendre directement sur notre caution ce que je ne comprend pas et nous sommes le 12 Juin 2023 et nous avons pour l'heure aucune nouvelle du déroulement sauf une facture de 2800€ à lui régler

besoin d'aide si j'ai des démarches à effectuer vers qui je puisse me tourner ?

Merci par avance pour votre aide et désolé du pavé.

Belle journée

Par **yapasdequoi**, le 12/06/2023 à 11:07

Bonjour,

Vous n'avez pas signé l'état des lieux de sortie ? A-t-il été fait par huissier ensuite ?

Qui a payé les interventions de ménage et de chaudière ?

Avez-vous rendu les clés et en avez vous la preuve ?

PS : Vous pouvez aussi contacter votre ADIL (gratuit)

Par **oyster**, le **12/06/2023** à **17:24**

Bonjour,

Vous deviez rendre le logement en état !

et , manifestement avec une baie vitrée cassée ,le délai de remise en état amène une perte de location pour le bailleur ?

Celui qui cde étant celui qui paye : le problème de remboursement d'assurance ne regarde pas le bailleur.

Par **janus2fr**, le **13/06/2023** à **06:45**

[quote]

Je suis complètement perdu je m'explique j'habitais un logement pendant 3 ans bail qui aller du 14 Mars 2020 au 14 Mars 2023.

De base nous devions faire la remise des clefs le Samedi 1er Avril donc nous nous sommes organiser pour gérer le déménagement et le nettoyage ect avant le 1 Avril mais Mr a avancer la date donc nous avons accepter. Sans avoir trop le choix,je vous l'accorde.

[/quote]

Bonjour,

Quel type de bail aviez-vous ? Parce que je ne comprends pas bien. Vous parlez d'un bail à durée fixe, or un bail classique sous loi 89-462 est à reconduction tacite.

Qui a donné congé, le bailleur ou vous même ? Quand se terminait le préavis ?